



Site de Strasbourg (67)

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT



Date : 27 octobre 2025

Référence : FSUS231386/NT/24-01986

Préambule

La société **Soufflet Malt** souhaite mettre en place une extension de la capacité de production de malt de l'usine actuelle de Strasbourg. Elle sera réalisée sans construction de bâtiment, essentiellement par accroissement des débits de production et optimisation de la fabrication par suppression des temps morts.

La capacité actuelle est de 93 500 t/an de malt, la capacité future atteindra 130 000 t/j de malt.

Une demande d'autorisation doit donc être déposée, objet du présent dossier.

Capacité de stockage de matières premières (orge et blé) et de produits finis (malt) : pas de modifications sauf des modifications secondaires de type transporteurs de liaisons entre bâtiments

Le présent résumé non technique de l'étude d'impact a pour but de présenter les impacts sur l'environnement et les populations, des installations de la société **Soufflet Malt**, leurs conséquences et les mesures prises par l'exploitant pour en limiter les conséquences.

La présente étude traite en particulier de l'impact que peut avoir le site :

- sur l'eau
- sur l'air
- sur le sol et le sous-sol
- sur la faune et la flore
- sur le trafic
- lié au bruit
- lié aux déchets
- sur les populations
- sur le climat

Implantation du site

Le site étudié a pour activités de base :

- la réception de grains (orge et blé) par trains et camions
- la fabrication de malt dans deux unités : M1 et M2
- le stockage de grains (orge, blé, malt) dans trois silos : Silo A, silo B, silo C
- l'expédition des produits finis par bateaux, trains et camions

Le site étudié objet du présent dossier est implanté sur une zone industrielle en bordure de la rue du Port du Rhin. Le site étudié est entouré :

- A l'Ouest par la darse du Bassin du Commerce reliée au Rhin
- Au Sud par la rue du Port du Rhin puis par l'ancien site Coop en cours de réhabilitation (logements et services)
- A l'Est par la rue de la Minoterie puis par différents sites industriels
- Au Nord par la société Unibéton puis par différents sites industriels

Les premières habitations sont situées, par rapport aux limites du site, à environ 110 m au Sud (ancienne friche Coop).

Le seul Etablissements Recevant du Public (ERP) à proximité du site est le drive de la société Leclerc situé, par rapport aux limites du site, à environ 70 m au Sud Est.



Extrait de vue aérienne de localisation du site Soufflet Malt

Impacts temporaires liés aux travaux

Les effets sur l'environnement lors des travaux sur les installations sont essentiellement une production de déchets de chantier et des nuisances sonores dues aux travaux et au trafic éventuel de camions/engins de chantier. Néanmoins, les niveaux générés ne devraient dépasser que temporairement celui du bruit de fond. Les travaux liés à la phase de chantier seront réalisés aux heures ouvrables du site (en journée sauf travaux exceptionnels).

Impacts sur l'eau

Les utilisations principales de l'eau sont liées à l'étape de trempe qui est nécessaire pour faire germer le grain. L'eau provient essentiellement de deux forages se trouvant sur le site.

L'extension occasionnera une hausse des consommations d'eau qui passeront d'environ 330 000 à 440 000 m³/an, mais une amélioration du volume d'eau consommé par tonne de malt produite.

Les eaux usées sont dirigées vers le réseau d'égouts relié à la station d'épuration de l'agglomération de Strasbourg. Une dérogation à la valeur de rejet en DCO et Ptotal est demandée afin de tenir compte de la bonne qualité de rejet de la station d'épuration de Strasbourg La Wantzenau.

Les eaux pluviales sont dirigées vers le réseau eaux pluviales du site puis au Nord vers le bassin du Commerce et au Sud vers le réseau communal.

Une vanne d'isolement sera mise en place sur réseau eaux pluviales avant point de rejet dans le bassin du Commerce afin de prendre en compte tout épanchement accidentel éventuel.

Les eaux pluviales rejetées sont propres et leur rejet n'a pas d'impact particulier. Il en est de même des eaux usées qui sont rejetées et traitées en station d'épuration.

Le rejet d'eau supplémentaire lié à l'extension n'aura pas d'impact sur le milieu récepteur (le Rhin).

Impacts sur le sol et le sous-sol

Les produits liquides (matières premières de type huiles, huiles minérales entretien) sont dotés de capacités de rétention propres.

Une fuite accidentelle de produit liquide sur voirie serait traitée par les moyens présents sur site (absorbant, pelles, rétentions sous-produits liquides et rétention du site via obturation du réseau eaux pluviales). En cas de fuite massive de polluant ou d'eau d'extinction incendie, les volumes d'eau seraient repris gravitairement vers le réseau eaux pluviales qui sera pourvu d'une vanne d'isolement.

Impacts sur l'air

Les rejets atmosphériques se composent des poussières liées au rejet résiduel des filtres à manches et des tourailles et germoirs, au rejet de gaz de combustion de la chaudière au gaz naturel et aux gaz d'échappement des véhicules desservant le site.

Ce principe est inchangé avec l'extension qui comportera un flux supplémentaire lié à l'augmentation de la cadence de production.

L'impact sur la population environnante des différents rejets atmosphériques est faible.

Impacts liés aux déchets

Les principaux déchets liés au site sont les résidus de dégrillage des eaux usées. Ils sont valorisés en méthanisation.

Les autres déchets sont des déchets classiques (palettes, déchets divers) représentent des quantités minimales et suivent des voies d'élimination agréées.

Toutes les dispositions actuelles mises en œuvre au niveau de la société pour la gestion des déchets seront appliquées. L'augmentation de la quantité de malt produite ne s'accompagnera pas d'une dégradation de l'impact environnemental.

Impacts liés au trafic

Le trafic routier est un impact indirect du site. Il peut être à l'origine de bruit ou de vibrations qui sont les principales nuisances liées à ce type de transport.

Le trafic lié au site suit les grands axes proches (rue du péage, RN4, A35) à destination de toute la région sans passer par des zones d'habitations proches. L'extension induira un trafic supplémentaire faible (passage de 27 à 32 camions par jour en trafic moyen/jour)

L'impact du trafic routier est faible, y compris en prenant en compte un trafic supplémentaire.

Impacts liés au bruit

Les niveaux seront liés essentiellement aux ventilations et aspirations ainsi qu'au trafic routier. Les ventilations et aspirations feront l'objet d'améliorations (insonorisations complémentaires).

L'impact du projet d'extension de la production sera donc faible.

Impacts sur la faune et la flore

Les impacts principaux sur la faune sont le bruit et le trafic. Le projet est implanté sur une plateforme actuellement construite avec bâtiments et voirie. Le site est délimité par une clôture.

L'impact du projet d'extension est faible. Il n'y a pas d'impacts à attendre sur les zones sensibles de type ZNIEFF ou Natura 2000.

Impacts sur la santé

L'évaluation porte sur les risques pour les populations humaines, exposées de façon chronique aux émissions atmosphériques. Le transfert des polluants de la source vers la cible (l'homme) est direct, le vecteur de propagation étant l'air.

Les Quotients de Danger, par voie d'exposition et combiné, sont tous inférieurs au seuil de 1 et les Excès de Risques Individuels, par voie d'exposition et combiné, sont tous inférieurs à 10⁻⁵ au niveau des points de référence considérés et sur l'ensemble de la zone d'étude dans la situation actuelle et future.

Il n'est donc pas attendu d'évolution de l'impact sanitaire sur les populations dans la zone d'influence du site suite à la mise en œuvre du projet.

Il n'y a pas de risque préoccupant pour les populations présentes aux abords du site en situation actuelle comme future.

Autres impacts

Le site prend en compte un principe d'économie d'énergie et de décarbonation. Ainsi le site a été connecté au réseau de chaleur urbain qui utilise l'énergie fatale provenant d'un autre site industriel.

Le projet de développement de la production est conforme aux plans régionaux et aux documents d'urbanisme.

Le site est conforme aux meilleures technologies disponibles.

Les impacts liés aux odeurs ou aux émissions lumineuses sont limités au site.

L'implantation et l'aspect extérieur du site actuel seront inchangés.

Mesures réductrices et d'amélioration

Les investissements principaux sont repris dans le tableau suivant :

Investissements prévus	Coût estimé (en k€)
Remplacement des tubes de verre	800
Optimisation des échangeurs thermiques	150
Peinture réfléchive	25
Suppression du décuivage humide	350
Régulation température contrôlée Salle trempe M1	150
Nettoyage automatique des cases de germination	1 000
Brumisation	200
Nanobulles M2	700
Traitement VRD (reprise des enrobés, tracés au sol etc)	50
Travaux visant au traitement des émissions de bruit (filtres, surpresseurs, travaux divers)	100
Total	3 525

NB : les travaux d'insonorisation ne sont pas inclus car en cours de chiffrage.

L'investissement global représente environ 8 millions d'euros, le total du montant de ces améliorations liées à la prise en compte de l'environnement et de l'énergie représentant 3,575 millions d'euros soit environ 44 % de ce montant. Le calendrier des travaux prévus est le suivant : les investissements seront effectués sous trois années environ.

L'épuration biologique des effluents issus du site est la solution la plus adaptée à ce type d'effluents.

Les filtres à manches sont la solution technique la plus adaptée aux produits reçus sur le site (grain et produits végétaux analogues).

La retenue sur site d'eaux polluées liées à un épanchement accidentel est un principe permettant de garantir des niveaux de rejet dans l'eau très faible et conformes à la réglementation en vigueur

Conditions de remise en état après exploitation

Si les bâtiments devaient être supprimés à terme, le démantèlement ne poserait pas de problème particulier et comporterait un ferrailage avec recyclage des superstructures, broyage des bétons suivi d'un nivellement des terrains. Dans le cas où le site serait laissé intact, il ferait l'objet d'une mise en sécurité (fermeture des bâtiments, coupure des réseaux...).

L'usage de ce type de terrain après remise en état serait un usage industriel.

Conclusion

Les impacts sur l'environnement liées à l'extension du site seront faibles et ont été pris en compte dans le dimensionnement global du projet et du site.